



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 05 décembre 2023 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL
14/11/2023

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31663-23	Monsieur VANDEPITTE	Chaussée de La Hulpe 182 régulariser les aménagement réalisés en intérieur d'îlot (pergola avec toile rétractable isolante acoustiquement, parois fixes et portes vitrées coulissantes, cabanon avec auvent en bois), la modification du portail d'entrée et l'agrandissement de baies de fenêtre en baies de portes- fenêtres	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
2.	10:30	PU/31775-23	Monsieur D'OTREPPE DE BOUVETTE	Avenue des Tritons 59 modifier la façade avant de la maison unifamiliale	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))
3.	10:45	PU/31777-23	Monsieur AMORY	Place Rik Wouters 10 rénover une maison unifamiliale et créer une extension au rez- de-chaussée en façade arrière	X	Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU

4.	11:10	PU/31588-22	Madame DEMAN / IMMOCAR s.a.	Chaussée de La Hulpe 215 stabiliser le talus, agrandir un garage et abattre un arbre	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
5.	11:30	PU/31759-23	Monsieur et Madame GRANDJEAN	Rue des Garennes 70 régulariser les travaux de transformation apportés aux façades et aux niveaux -1, rez et +1 (démolition d'un conduit de cheminée, d'annexe en façade arrière, élargissement de baies intérieures et extérieures, construction d'un bowwindow en façade avant) et à rehausser et transformer la toiture	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
6.	12:40	PU/31790-23	INVEST MARKET AVENUE SRL	Avenue du Bois de la Cambre 17C modifier le permis d'urbanisme PU/31562-22 en cours de chantier: pose d'une isolation en façades latérale et arrière et remplacement de la structure en métal par du bois	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
7.	13:00	PU/31717-23	Monsieur MODRALL	Rue de la Vénérie 16 réaffecter l'atelier en logement, restructurer et rénover l'ensemble de l'habitation unifamiliale	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes) dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
8.	13:20	PU/31704-23	Monsieur et Madame LYONS	Rue Edouard Olivier 18 créer une lucarne en façade arrière, aménager une	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS

				terrasse sur la toiture plate à l'arrière du 2ème étage et isoler la toiture d'une maison unifamiliale		(actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
9.	13:40	PU/31796-23	Happi S.R.L.	Place A. Payfa-Fosséprez 2 rénover et rehausser un immeuble mixte (restaurant et logement)	X	<p>application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))</p> <p>application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)</p> <p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)</p> <p>application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)</p>

Pause sandwiches : 12h00-12h40